

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 019-200078947-20231009-2023_10_09_04-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DE LA DIEGE

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis dans le cadre de **l'exercice des compétences transférées en matière d'eau et d'assainissement collectif**, en session ordinaire, à la salle des fêtes à LIGNAREIX, sous la Présidence de M. Jean-François MICHON.

PRESENTS : BARRIER Pascal, BEAUMONT Didier, BOGUET Gérard, BOURZAT Michel, BREDECHE Robert, HAYMA Haye, LEFAI Benjamin, LE GALL Nathalie, LEGATHE Jean-Louis, LE MORVAN Frédéric, MICHON Jean-François, MONTEIL Christiane (suppléante de LEBECH Gilles), MONTIGNY Pascal, FAGEOLLE Nathalie (suppléante de RATELADE François), REBEIX Maurice

ABSENTS : ANDANSON David, BARRIER Jean-Baptiste, CHADENIER François, CHASSAGNE Chantal, CHEVALIER Pierre, DEVEDEUX Jean-Paul, GOUYON François, LEBECH Gilles, POUZADOUX Denis, RATELADE François, REBUZZI Franck

SECRETAIRE DE SEANCE : REBEIX Maurice

Date de convocation : 18/09/23

Membres en exercice : 24	Présents : 14	Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0
---------------------------------	----------------------	---------------------	------------------	-------------------

Référence DIEGE :	2023-10-09-04
Objet :	Réalisation d'une installation photovoltaïque pour de l'autoconsommation individuelle à la station d'eau potable du MONTEIL (Couffy-sur-Sarsonne)

Monsieur Montigny ayant quitté le comité avant la fin, il n'a pas pris part au vote de cette délibération.

Monsieur le Vice-Président rappelle, en vertu de l'article 6.1 des statuts du Syndicat de la Diège arrêtés par Monsieur le préfet de la Corrèze le 19/12/17, que « tous les délégués prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les adhérents et dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les adhérents concernés par l'affaire mise en délibération ».

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Syndicat de la Diège n'est plus éligible aux Tarifs Règlementés de Vente (TRV) pour l'achat d'électricité de ses différents sites (18 contrats C5 ≤ 36 kVA et 2 contrats C4 > 36 kVA, soit 20 contrats au total).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Syndicat achète son électricité sur le marché. Pour sécuriser ses achats au regard de la commande publique et bénéficier de prix cohérents, il adhère au groupement de commandes des syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le budget annexe Eau est ainsi impacté par les aléas du marché de l'électricité, ce qui peut entraîner une augmentation non négligeable du prix au m³, pour le même service aux usagers de l'eau.

Afin de pouvoir être moins dépendant des aléas du marché, le Syndicat étudie depuis cet été la réalisation d'une installation photovoltaïque au sol à la station de traitement d'eau du Monteil (Couffy-sur-Sarsonne) sur le principe de l'autoconsommation individuelle. Le Syndicat produirait une partie de l'électricité nécessaire au fonctionnement de la station (le « talon de consommation » en journée).

Monsieur le Vice-Président présente le projet concernant la réalisation d'une installation photovoltaïque pour de l'autoconsommation individuelle à la station de traitement d'eau potable du Monteil (Couffy-sur-Sarsonne).

Monsieur le Vice-Président souhaite que le comité syndical de l'eau potable et de l'assainissement collectif donne un avis de principe concernant la réalisation d'une installation photovoltaïque pour de l'autoconsommation individuelle à la station de traitement d'eau potable du Monteil (Couffy-sur-Sarsonne).

S'il donne son accord, une décision modificative concernant le budget annexe de l'eau potable sera présentée lors du comité syndical du Syndicat de la Diège qui aura lieu le 20 octobre 2023 à Meymac afin de mener ce projet non prévu lors du vote du budget primitif 2023.

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 019-200078947-20231009-2023_10_09_04-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical de l'eau et de l'assainissement collectif :

- **DONNENT** un avis favorable concernant la réalisation d'une installation photovoltaïque pour de l'autoconsommation individuelle à la station de traitement d'eau potable du Monteil (Couffy-sur-Sarsonne).

Fait et délibéré à LIGNAREIX,
Le 09/10/2023
Le Vice-Président du Syndicat,
Jean-François MICHON

